



# Plan d'actions Vercors 2018-2023 : Loup & Territoire

Déclinaison locale du Plan National d'actions Loup 2018-2023 :  
Programme d'expérimentations concerté à l'échelle Vercors-Trièves



**Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors – Septembre 2018**

*Avec le concours de l'ensemble des participants aux groupes de réflexions organisés entre 2017 et 2018*

## Le mot du Président

Le Vercors est une terre de pastoralisme. Des traces de cette activité séculaire ont été découvertes en de nombreux lieux du Vercors, de la Grande Rivoire, à Sassenage jusqu'aux Hauts Plateaux du Vercors.

Les troupeaux menés par les Hommes ont ainsi façonné les paysages qui s'offrent à nous aujourd'hui.

Le loup a été retrouvé dans le massif à la fin des années 90 sur les Hauts Plateaux du Vercors. Les éleveurs et bergers se sont ré-adaptés à sa présence, modifiant leurs pratiques en alpages et dans les exploitations, en testant de nouveaux modes de protection.

Aujourd'hui, après 20 ans de retour du loup, de nombreuses questions se posent encore à nous : comment préserver cette extraordinaire biodiversité ? Comment continuer à pâturer ? Comment partager l'espace avec les randonneurs sur les alpages où les troupeaux sont protégés par des chiens ? Comment mieux connaître le loup pour mieux s'en protéger ? Autant de questions qui nécessitent des échanges et des discussions entre tous les acteurs concernés.

Le « plan d'actions Vercors : Loup & Territoire » est issu d'un choix politique fort : travailler ensemble, tous les acteurs concernés par le loup, en confiance, pour expérimenter et proposer de nouveaux modes de protection, d'échanges et d'acquisition de connaissances. Pour ce faire, la participation de tous a été sollicitée, et organisée afin que chacune des visions sur ce sujet sensible puisse s'exprimer librement.

L'objectif visé a été atteint grâce à l'investissement de tous, et à un relationnel étroit entre les élus du territoire et les services de l'Etat, les éleveurs et les bergers, les associations environnementales, les chasseurs avec le soutien du conseil scientifique du Parc.

Ce « plan d'actions Vercors : Loup & Territoire » est à l'image de ce massif : rassembleur, innovant et proche des personnes et des besoins locaux.

*Jacques Adenot,  
Président du Syndicat Mixte du PNR du Vercors*

# Plan d'actions Vercors 2018-2023 : Loup & Territoire

Déclinaison locale du Plan National d'actions Loup 2018-2023 :  
Programme d'expérimentations concerté à l'échelle Vercors-Trièves

## Préambule

Ce document vise à présenter le plan d'actions Loup Vercors-Trièves, élaboré au cours de l'année 2018, suite à la prise d'une motion par le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors en 2017, dont l'objectif principal était de permettre le soutien du pastoralisme en zone de présence permanente du loup.



*Le fonctionnement du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors est assuré par les financements de la Région AURA, des Départements de l'Isère et de la Drome, de l'État, des communes et intercommunalités du territoire ainsi que des villes-portes.*

## Sommaire

Préambule.....	3
Introduction.....	5
1/ L'ambition politique du territoire.....	7
2/ La construction d'un plan d'actions concerté.....	7
3/ Les 3 axes stratégiques développés.....	8
3.1 / la transmission et le partage de l'information, des connaissances et des usages.....	8
3.2 / l'acquisition de connaissances.....	9
3.3 / la protection des troupeaux.....	9
4/ Le calendrier d'actions.....	9
Conclusion.....	12
Annexe 1 : motion loup.....	13
Annexe 2 : tableau de synthèse des actions.....	15
Annexe 3 : CR des deux réunions de concertation de mars et juin 2018.....	17

## Introduction

Le massif du Vercors, au croisement de 3 influences climatiques majeures, et reconnu pour sa richesse écologique et son patrimoine culturel unique. Il a été parmi les premiers territoires désignés Parc naturel régional, en 1970. Le syndicat mixte de gestion de ce territoire (SM-PNRV), constitué des élus locaux, départementaux et régionaux, et des associations ayant contribué à sa création, travaille à la préservation de ce grand patrimoine, grâce à la mise en place d'actions favorables au développement économique du massif, en s'appuyant sur une biodiversité exceptionnelle et des paysages hors du commun.

Le pastoralisme, décrit dans l'enquête pastorale 2012-2014<sup>1</sup> comme « *l'ensemble des activités liées à l'élevage de troupeaux d'herbivores domestiques dont l'alimentation est assurée pour tout ou partie par le pâturage de ressources naturelles spontanées herbacées, arbustives et/ou arborées* », est présent depuis plus de 2000 ans dans le Vercors. Cette activité humaine s'exerce intrinsèquement sur des milieux naturels ou semi-naturels, les façonne et les transforme, contribuant ainsi largement aux paysages et aux richesses écologiques et patrimoniales du Vercors.

Au cours de cette longue histoire du pastoralisme dans le massif, les pratiques ont évolué, ont été bouleversées, par des modifications de conformation des bêtes, des changements de destination des troupeaux (passage de brebis-laine à brebis-viande) et par la disparition du loup à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, puis de l'Ours dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

L'évolution des cheptels, la diminution de la main-d'oeuvre disponible sur les estives et dans les fermes, et le retour du loup à la fin des années 90, ont à nouveau bouleversé les pratiques, re-centrant les troupeaux à proximité des exploitations et des cabanes pastorales, abandonnant les quartiers éloignés des lieux d'habitations et limitant l'accès au pâturage de nuit et « *aux couchades libres* ». Ces modifications profondes des pratiques pastorales depuis 20 ans commencent à s'observer sur les paysages et les milieux naturels. Les éleveurs subissent une pression de plus en plus contraignante du fait de la présence du loup. Les craintes et les suspicions entre les acteurs sur ces sujets exacerbent les difficultés. Le Syndicat mixte du Parc du Vercors est reconnu et attendu comme médiateur et facilitateur pour la mise en place de modes d'échanges et de dispositifs expérimentaux pour limiter les attaques de loups sur les troupeaux.

Face à ces constats, et dans la dynamique du nouveau Plan National d'Actions Loup 2018-2023, les élus du Vercors et du Trièves ont souhaité unir leurs actions autour d'un projet commun : l'élaboration d'un plan d'actions Vercors : Loup & Territoire.

---

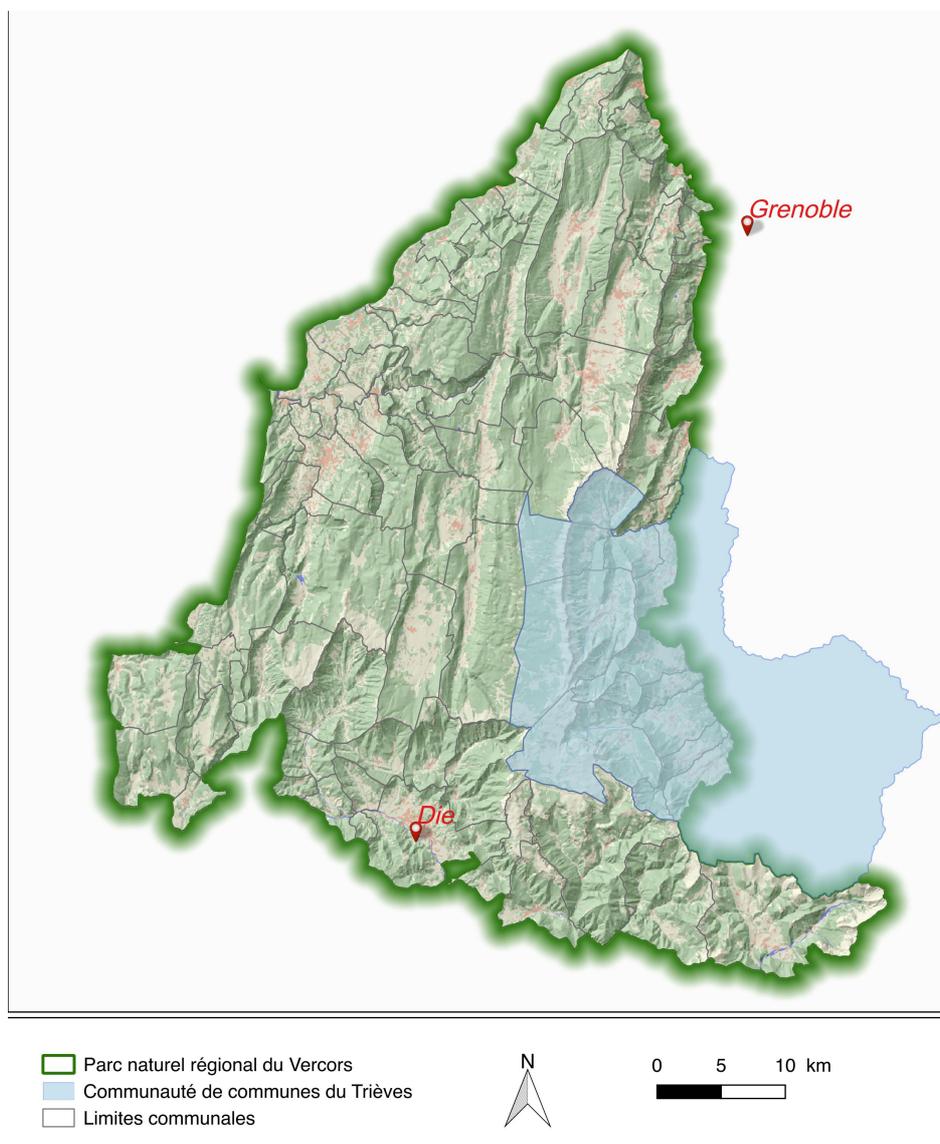
1 Enquête pastorale 2012-2014, Massif des Alpes – Rhône-Alpes & PACA : état des lieux et analyse des surfaces pastorales du massif des Alpes et des territoires pastoraux de Rhône-Alpes et de Provence Alpes Côte d'Azur – SUACI IRSTEA & CERPAM, en partenariat avec les services pastoraux départementaux : <http://enquete-pastorale.irstea.fr/>

## Le territoire d'application du plan

Le massif du Vercors est situé sur la barrière ouest des Alpes, îlot isolé entre les vallées de l'Isère et de la Drôme. Contrairement à ses voisins pré-alpins, comme la Chartreuse ou les Bauges, le Vercors présente la particularité d'être connecté aux Alpes internes via le massif du Dévoluy et le col de la Croix Haute.

Enchâssé entre Vercors et Dévoluy, le bassin du Trièves est en partie intégré au territoire du syndicat mixte du PNR Vercors. Cette logique géographique et historique – puisque certaines communes du Trièves ont près de 60 % de leur territoire sur les Hauts Plateaux du Vercors - est aussi une réalité écologique, puisque de nombreux habitats naturels et espèces inféodées à ces milieux, partagent leurs territoires entre Vercors et Trièves. La connaissance actuelle des groupes de loups installés en Trièves et en Vercors semble corroborer ce partage de l'espace, à cheval entre les hauts plateaux du Vercors et le bassin du Trièves.

Les élus du SM-PNRV du secteur Trièves ont sollicité le syndicat mixte pour travailler en partenariat étroit sur la question du loup, partageant les constats, les problématiques et les visions.



## 1/ L'ambition politique du territoire

Dans sa Charte 2008-2020, le syndicat mixte du Parc rappelle le retour avéré du loup depuis 1997, sur le territoire des Hauts Plateaux du Vercors. Il indique que « *sa présence est sujet à controverse, notamment en ce qui concerne les relations avec les éleveurs* ». Le syndicat mixte du Parc a dès lors agit en faveur du pastoralisme extensif, en accompagnant, en complément des enveloppes financières nationales, pour les mesures de protection des troupeaux, le suivi de l'espèce, et en assumant pleinement son rôle de médiateur. Ainsi, le loup apparaît dans l'axe 1 de la Charte 2008-2020, comme un des sujets sur lequel « *le Parc poursuivra son travail de médiation et de soutien auprès de l'ensemble des éleveurs du territoire du Vercors, mettra en œuvre des mesures supplémentaires de protection des troupeaux contre les attaques et soutiendra les actions de régulation de l'espèce mises en œuvre par l'État.* »

En 2016, l'équipe élue a souhaité se positionner à nouveau, consciente de l'évolution de la population de loups sur le territoire et des changements profonds qu'elle implique dans les pratiques pastorales. Ainsi, le bureau exécutif a adopté à l'unanimité une motion<sup>2</sup> sur le sujet en septembre 2017. Les élus du bureau exécutif ont ainsi affiché leur ambition : faire du Vercors un territoire d'innovation, expérimentant un nouveau mode de gouvernance local sur le loup, réunissant l'ensemble des acteurs impliqués ; agissant en transparence pour la diffusion d'informations objectives ; testant de nouveaux protocoles de suivis et de protection... Le syndicat mixte du Parc est ainsi positionné au coeur de ce dispositif local, avec l'appui de son Conseil scientifique.

## 2/ La construction d'un plan d'actions concerté

Le loup est un des 11 sujets stratégiques définis comme prioritaires pour le syndicat mixte.

Afin de construire son positionnement avec l'ensemble des acteurs de son territoire, le bureau exécutif a souhaité associer un maximum de partenaires dès le début de ses réflexions.

Les étapes de l'élaboration du « plan d'actions Vercors : Loup & Territoire » :

- **Mai et Septembre 2017** : travail en commission biodiversité élargie à l'ensemble des élus du Syndicat Mixte du PNR Vercors → élaboration d'une motion sur le loup.
- **Septembre 2017** : vote à l'unanimité du bureau exécutif du SM-PNRV d'une Motion Loup.
- **Mars 2018** : journée de travail pour proposer un programme d'expérimentations à l'échelle du Parc, voire au-delà (puisque le Trièves souhaite que la démarche du Parc soit élargie à l'ensemble du Trièves, et pas seulement les communes membres du Syndicat mixte du PNR) avec l'ensemble des acteurs concernés par le loup (associations et organisations agricoles et pastorales, associations naturalistes, élus, services de l'État – DDT, DREAL, ONCFS...). Organisée sous forme d'ateliers thématiques sur lesquels chaque groupe a réfléchi puis restitué les travaux de la journée, elle visait les échanges et le partage de regards entre

---

2 Annexe 1 : « motion loup » 2017

acteurs du sujet. Les 5 ateliers thématiques ont abouti à une première ébauche d'actions d'expérimentations concrètes, que les présents souhaitaient voir initiées sur le territoire.

- **Avril à juin 2018** : des rencontres individuelles ou collectives ont été réalisées, à la demande des acteurs ou celle du Parc, pour préciser les différentes propositions émises lors de la journée du 20 mars. Certains partenaires ont également transmis leurs avis par écrit.

En parallèle, un travail de compilation des actions existantes s'approchant des propositions émises par le groupe de réflexion a été réalisé.

Une rencontre avec les différents services de l'État a enfin vérifié la faisabilité juridique des différentes propositions, ainsi que leur articulation avec le PNA loup 2018-2023.

- **Juin 2018** : nouvelle rencontre des acteurs ayant travaillé sur l'élaboration du plan d'actions Vercors : Loup & Territoire, afin de valider la démarche, l'organisation de la gouvernance, et de travailler sur un calendrier de mise en œuvre des actions.

Cette démarche a abouti à la proposition d'un plan d'actions, à l'échelle du territoire, qui s'articule autour de 3 axes stratégiques : l'information / sensibilisation ; la connaissance de l'espèce ; la protection des troupeaux.

### **3/ Les 3 axes stratégiques développés<sup>3</sup>**

*Le tableau en annexe 2 compile l'ensemble des actions proposées par le groupe de réflexion local réuni au printemps 2018. Il détaille les différentes propositions, sans notion de faisabilité technique ou juridique.*

#### **3.1 / la transmission et le partage de l'information, des connaissances et des usages**

Cet axe stratégique vise à établir un mode de gouvernance spécifique au territoire, permettant la construction d'échanges et de partenariats, en confiance, pour transmettre des informations en transparence.

Une fois cette gouvernance locale installée, avec l'appui d'un groupe d'experts référents, réunissant l'ensemble des courants de pensées autour de la question du loup, l'élaboration d'un centre de ressource et la construction d'un plan de formation destiné à transmettre un maximum de connaissances seront les actions socles de la construction d'un projet commun.

Des actions de sensibilisation du grand public, et en particulier des randonneurs, seront spécifiquement menées autour des chiens de protection, et une évaluation de la fréquentation des alpages sera réalisée afin de mieux appréhender l'évolution des pratiques liées à la présence des chiens de protection.

Des outils numériques seront également développés pour faciliter la diffusion des connaissances.

---

3 Annexe 2 : Tableau de synthèse des actions.

### **3.2 / l'acquisition de connaissances**

Mieux connaître le loup, son éthologie, son écologie, et son fonctionnement particulier au territoire, c'est l'ambition de cet axe stratégique. Cette meilleure connaissance de l'espèce localement permettra à la fois d'impliquer l'ensemble des acteurs dans son suivi, mais aussi de développer à plus long terme, des modes de protections des troupeaux mieux adaptés aux contraintes du territoire. Le statut particulier du SM-PNR, gestionnaire de la plus grande Réserve naturelle nationale terrestre de France métropolitaine, permet également d'envisager des actions d'acquisition de connaissances spécifiques à ce site protégé composé de 11000ha d'espaces pastoraux majoritairement ovins, dont une des vocations premières et la mise à disposition d'un laboratoire scientifique à ciel ouvert.

### **3.3 / la protection des troupeaux**

L'objectif de cet axe stratégique est de protéger les troupeaux, et mieux accompagner les éleveurs, parfois en détresse, face à l'impuissance qu'ils ressentent lorsque le loup s'attaque à leurs bêtes. Il est proposé ici de développer et de tester des modes de protections alternatifs, de fluidifier les démarches administratives, et de permettre la mise à disposition d'équipes spécialisées, pour accompagner les éleveurs dans la mise en place des mesures de protection, ou d'apporter des renforts humains pendant les phases de gestion de crises.

## **4/ Le calendrier d'actions**

Le groupe de réflexions s'est réuni pour une deuxième séance de travail autour de la priorisation des propositions d'actions. Les tableaux ci-dessous constituent le calendrier prévisionnel d'exécution du plan d'actions Vercors, organisé selon les 3 axes stratégiques développés :

Axe 1 : Information					
Thème	Sous-thème	Code réf	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Calendrier
Groupe d'acteurs référents		B1	Groupe d'acteurs référents	groupe d'acteurs qui valident les informations transmises, les priorisent et les organisent	2019
	Centre de ressource	A1/H9	Centre de ressource	plateforme qui rassemble toutes les informations sur le sujet, les organise, les tri	2020
		F2/A6	Extension de MapLoup	cartographie dynamique qui compile l'ensemble des déclarations d'attaques qui ont lieu sur le territoire Vercors	2020
		E1/H6	Application Alpages / zones pastorales	destinée aux éleveurs, pour transmettre les infos entre eux, en un temps rapide, sur les attaques par exemple Destinée aux randonneurs, indication des zones de présence des troupeaux pendant l'estive	2019
	communication territoriale partagée	D	Communication territoriale partagée	validée par le groupe d'acteurs référents, cette communication vise à développer la confiance entre tous les acteurs, la diffusion d'informations claires, en transparence, sur le territoire Vercors	>2021
		I	Valorisation de la connaissance		2020
	Groupe d'acteurs référents	F4	Panneaux, plaquettes grand public, spécifique au territoire		>2021
		B2	Groupe de concertation Vercors	émanation du groupe de référents locaux, il vise à permettre un meilleur dialogue autour des foyers d'attaques, des problématiques croisées complexes...	2019
	Formations / informations	C	Formation / information		2020
		C1/F1/H1/J1	Multi-acteurs	formations pour l'ensemble des acteurs professionnels ou pas, du territoire, qui peuvent relayer ces informations	>2021
		C2	Scolaires & Grand public		2020
		C3	Randonneurs		2019
		F5	Valorisation touristique		>2021
		G1	Sensibilisation des habitants	sur les peurs et les risques du loup qui s'approcherait des habitations	>2021

Axe 2 : connaissance					
Thème	Sous-thème	Code réf	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Calendrier
Interaction randonneurs / chiens de protections	Approche sociale (H8)	F3	Suivi de la fréquentation et évolution des pratiques sur les sentiers	avec recensement des incidents	2019
		Q1	Responsabilité juridique liée aux chiens de protection	faire connaître les droits et devoirs	2020
Interaction loups / faune sauvage		H10	Mesure d'impact de la prédation de la faune sauvage sur les peuplements forestiers		>2021
		H4	éthologie	fonctionnement des groupes d'individus installés ou non, en phase de reproduction etc. dans le but de préciser les modes de protection	2020
Interactions loups / troupeaux	Approche sociale	H2	Réaction du loup face aux mesures d'effarouchement et de défense	en lien avec le travail d'aménagement des milieux (FDC)	2019
Espèce loup		H10	Mobilisation des acteurs dans le réseau loup/lynx	faire en sorte qu'il y ait des acteurs différents qui intègrent ce réseau : agriculteurs, chasseurs, randonneurs ...	2019
		H5	Hybridation & autres analyses	travailler sur la thématique de l'hybridation, faire se rencontrer les laboratoires qui s'opposent sur ce sujet	2020
		H3	Programme proies-prédateurs	mettre en place le programme proies/prédateurs sur le territoire du Vercors	2020
		H7	Démographie et seuil territorial	définir un seuil de nombre de loup que le territoire peut accueillir	>2021

Axe 3 : Protection					
Thème	Sous-thème	Code réf	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Calendrier
Prévention des risques	Chiens de protection	P1	Travail sur les lignées, le comportement, la transmission des savoirs		2020
		L5	Arrêtés municipaux d'interdiction des chiens « domestiques » en alpages		2020
	Défense des troupeaux	O2	Nouvelles techniques d'effarouchement	Tester de nouvelles techniques, comme les tirs non létaux	2019
		O3	Accompagner la mise en œuvre des tirs de défense simple	aider à simplifier les démarches, faire connaître le dispositif	2020
	Risques psycho-sociaux	H1	Identifier et porter à connaissance les impacts économiques et psychologiques		> 2021
		M2	Travailler sur le statut de victime		> 2021
		N3	Aménagement des cabanes d'alpages		> 2021
	Protection des troupeaux	J3	Appui bénévoles ou professionnels pour protection ou effarouchement		2020
		J4	Diagnostic de vulnérabilité territoriaux	faire réaliser des diagnostics de vulnérabilités à l'échelle de territoires cohérents, sans imposer leur réalisation	2019
		N1	Cabane héliportable		> 2021
		B2	Médiation sur les alpages problématiques		2019
		O1	Travailler sur les bovins	Définir et tester des modes de protection ou des modes de conduites pastorales spécifiques aux bovins	> 2021
Gestion de crise		K1	Brigade de bergers d'urgence	mettre en place des professionnels compétents capables d'apporter un soutien technique et psychologique en cas d'attaques	2020
		J2	Missionner et former les écogardes du Parc		> 2021
		N2	Kit d'intervention d'urgence		> 2021
		K2	Vulgarisation du numéro d'urgence		> 2021
		J1	Formation des éleveurs et bergers à la gestion d'attaques		2020
Simplification des démarches administratives		L1	Télé-déclaration des attaques		> 2021
		L2	Diminution des délais d'indemnisation via des structures relais	comme les mairies, les services pastoraux ...	> 2021
		L3	Indemniser la réalité des animaux manquants	travailler à un régime dérogatoire concernant le taux de prolificité	> 2021
		L4	Test d'une indemnité compensatrice	un forfait qui prend en considération le fait de pâturer en zone à loup	> 2021

## Conclusion

Si le loup est une espèce protégée en France, ayant disparu du territoire au début du XXème siècle, il n'en est pas moins un concurrent de l'Homme, autour duquel mythes et légendes entretiennent peurs et méconnaissances de l'animal.

De retour sur le territoire du Vercors depuis près de 20 ans, les difficultés pour l'élevage et le pastoralisme se font ressentir de plus en plus, ajoutant des contraintes supplémentaires dans un contexte économique déjà tendu.

L'activité pastorale est un des piliers fondamentaux de l'économie montagnarde, source de produits de proximité et de qualité, mais aussi un mode de gestion des milieux naturels, qui façonne en profondeur les paysages et la biodiversité du Vercors.

Dans le but de faire perdurer cette activité pastorale sur notre territoire, tout en préservant la biodiversité dans sa globalité, nous souhaitons expérimenter, et tester de nouveaux modes de gouvernance, d'échanges, de protection et d'acquisition de connaissances sur le loup, afin de proposer une gestion locale et adaptée de la problématique.

Ce plan d'actions Vercors : Loup & Territoire, a été élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés par la question du loup dans le Vercors et le Trièves. Il a pour ambition de décliner localement le plan national d'actions Loup 2018-2023.

# Annexe 1 : motion loup



## Motion Loup

adoptée à l'unanimité lors du bureau du PNRV le 20 septembre 2017

### Constatant que :

- Les élus reconnaissent que la présence du loup exerce une pression de plus en plus contraignante sur l'élevage en général.
- La présence des loups ajoute des contraintes supplémentaires dans un contexte économique déjà complexe, qui pour certaines exploitations, peut conduire à les mettre en péril.
- Ces nouvelles contraintes sont en contradiction avec les objectifs poursuivis par les mesures d'accompagnement mises en place depuis des années pour conforter l'activité pastorale : MAET, MAEC, Natura 2000....
- Le changement de comportement des loups qui contournent les dispositifs de protection les rendant moins efficaces, et semblent perdre leur crainte de l'homme

### Considérant que :

- L'activité pastorale est un des piliers fondamentaux de l'économie montagnarde, source de produits de proximité et de qualité mais aussi de l'entretien de l'espace favorisant la biodiversité.
- Sur les Hauts Plateaux du Vercors, la transhumance est un des fondamentaux de la richesse de la Réserve Naturelle. Il serait regrettable que cette activité ancestrale disparaisse.
- Ces paysages et les produits de l'économie pastorale sont en grande partie les moteurs de l'activité touristique.
- La cohabitation entre la fréquentation touristique et la présence nécessaire des chiens de protection, patous et maintenant berger d'Anatolie, devient de plus en plus problématique.
- Les Elus locaux dont la responsabilité, même indirecte, peut être engagée, sont en première ligne pour la sécurité des biens et des personnes.
- Ils doivent répondre au stress des éleveurs en leur apportant soutien et information.
- La présence du loup a aujourd'hui un véritable impact sur l'équilibre cynégétique.

### Souhaitant que :

- Une véritable gestion du loup mobilisant pleinement tous les acteurs concernés : services de l'Etat, louvetiers, chasseurs, naturalistes et éleveurs soit mise en place avec des échanges d'information coordonnés et rapides.
- La diffusion de l'information objective et transparente rendant compte de tous les impacts de la présence du loup auprès des élus, des éleveurs et de la population.
- Une clarification sur l'hybridation avec des chiens touchant la population de loups présente en France.
- Une prise en charge de cette situation par nos parlementaires pour faire évoluer la législation, en lien avec les élus locaux.

1/2



## Motion Loup

*adoptée à l'unanimité lors du bureau du PNRV le 20 septembre 2017*

**En conséquence, dans le but de mieux aider les éleveurs et de répondre aux attentes qu'ils nous formulent, et conscients :**

- que la Charte du Parc naturel régional du Vercors inclut un volet Biodiversité important, qu'il se doit de respecter,
- que le Parc naturel régional du Vercors est un territoire laboratoire d'innovation,
- Nous sollicitons tous nos partenaires, pour ensemble, trouver et expérimenter de nouveaux protocoles permettant de mieux gérer cette difficile cohabitation loup-pastoralisme.
- Le Conseil scientifique sera sollicité pour accompagner le Parc naturel régional du Vercors dans cette démarche de concertation en lien avec les élus, les services de l'Etat et les représentants de la profession.

2/2

## Annexe 2 : tableau de synthèse des actions

Le programme d'actions détaillé ci-dessous est issu des travaux d'un groupe de réflexion, réunissant l'ensemble des courants de pensées, et ayant travaillé à proposer des actions dans le but de mieux échanger et transmettre les informations sur le loup dans le massif du Vercors, mieux connaître l'espèce, et mieux protéger les troupeaux et les hommes qui les élèvent. Ces actions ont ensuite été ré-organisées pour les mettre en cohérence. Le groupe des réflexions s'est à nouveau réuni afin de déterminer un calendrier d'exécution des actions

### 1/ Transmission et partage de l'information, des connaissances & des usages

Thèmes		Détails des actions	
A	Accès des données	A1	Création d'une plateforme de recueil et d'échange de données informatisées : partagée par tous les acteurs / modération de cette plateforme par un groupe d'acteurs référents et reconnus par tous.
B	Médiation / dialogue entre les acteurs	B1	Création d'un groupe d'acteurs référents pour le territoire, reconnu par tous, pouvant être mobilisé sur des sujets précis (5 à 6 référents).
		B2	Organiser différemment les groupes de travail départementaux : fragmenter ? Les rendre multi-acteurs ? Proposer un groupe à l'échelle du Vercors et les réunir plus régulièrement, grâce à une animation différenciée et spécifique à la médiation / organiser un groupe loup sous la forme d'ateliers participatifs (comme la journée du 20 mars 2018)
C	Formation / information	C1	Journées de formations pour les différents acteurs directement concernés ou acteurs relais : (éleveurs, AEM, élus, hébergeurs, éco-gardes ...) et sur les 8 secteurs du Parc → plan de formation annuel thématiques spécifiques : cC2hiens de protection, éthologie du loup, état des connaissances à l'échelle territoriale...
		C2	Sensibiliser les scolaires et le grand public : respect des troupeaux, réflexions sur les itinéraires...
		C3	Information des randonneurs : maraudage, groupes de randonneurs ambassadeurs du milieu montagnard avec propos nuancés... objectif : faire prendre conscience que ce n'est pas l'éleveur qui est en tort en cas d'attaque
D	Communication	D1	Organiser une communication territoriale partagée (cf groupe de référents?)
		D2	Communiquer ensemble de manière cohérente

Thèmes		Détails des actions	
E	Activité pastorale	E1	Créer une application smartphone destinée aux éleveurs/bergers qui permet de localiser les zones de présence du loup
F	Activité touristique	F1	Formations dédiées aux acteurs du tourisme : AEM, hébergeurs, OT → cf tableau ci-dessus
		F2	Informers sur la présence en alpage des troupeaux protégés/attaqués : indiquer les secteurs d'alpages où les troupeaux sont présents en fonction des périodes d'estive → OT ou web, pour permettre aux randonneurs d'anticiper leur parcours
		F3	Mettre en place un suivi de la fréquentation et une enquête sur l'évolution des pratiques/usages des sentiers → objectif : vérifier le réel impact de la présence des chiens de protection sur le public de randonneur en zone à loups
		F4	Mettre en place des panneaux d'information, plaquettes et films destinés au grand public
		F5	Miser sur l'atout de l'espèce comme attractivité touristique (exemple de l'Italie, l'Espagne ou la Slovénie)
G	Information grand public	G1	Sensibiliser le grand public pour dédramatiser sur la présence du loup à proximité des habitations

### 2/ Acquisition de connaissances

Thèmes		Détails des actions	
H	Acquisition et amélioration de la connaissance	H1	Réseau loup/lynx : mobiliser les différents acteurs pour une formation
		H2	Les mesures de défense, protection et d'effarouchement : comment le loup réagit à ces dispositifs
	Programme proies/prédateurs	H3	Connaissance d'une meute et de son fonctionnement : connaître une meute suivie, connaître son mode alimentaire par capture/marquage/recapture indirecte (crottes)
		H4	Ethologie : interaction avec les troupeaux et la faune sauvage, étude du sur-killing, comportement des subadultes en période « hors meute » ?
	Projet CanOvis	H5	Hybridation : quel croisement chien et loup sur le territoire du parc ?
		H6	Analyse cartographique des attaques

Thèmes		Détails des actions	
H	Acquisition et amélioration de la connaissance	H1	Réseau loup/lynx : mobiliser les différents acteurs pour une formation
		H7	Démographie du loup en Vercors : quel seuil territorial ?
	Programme proies/prédateurs Projet CanOvis	H8	Développer l'approche sociale ?
		H9	Centraliser les connaissances : cf tableau 1, outil plateforme
		H10	Mesurer l'impact de la prédation sur la grande faune et sur les peuplements forestiers
I	Valorisation de la connaissance	I1	Recueil et valorisation des connaissances existantes sur d'autres territoires et d'autres acteurs hors réseau loup/lynx
		I2	Valorisation des données récoltées depuis l'arrivée du loup en Vercors en 1997

### 3/ Protection des troupeaux et maintien d'un bon état de conservation du loup

Thèmes		Détails des actions	
J	Soutien technique sur le long terme	J1	Former les éleveurs/bergers à la gestion d'attaques (gestion de crise)
		J2	Former et missionner les éco-gardes du Parc pour apporter leur réactivité et soutien immédiat
		J3	Soutenir les bergers/éleveurs quand le risque est augmenté : appui humain et technique pour mise en place de mesures de protection ou test de mesures d'effarouchement... appuis bénévoles ou professionnels (brigade de bergers expérimentés)
		J4	Diagnostics de vulnérabilité : privilégier le niveau territorial d'analyse, et définir les contenus avec tous les acteurs de manière à les rendre efficaces et non une nouvelle forme de conditionnalité des aides
K	Soutien technique en phase de crise	K1	Soutenir les bergers/éleveurs en cas d'attaques : technique, psychologique → création d'une brigade d'urgence de bergers expérimentés
		K2	Vulgariser le numéro d'urgence et former les personnes chargées de répondre
L	Les démarches administratives	L1	Mettre en place la télé-déclaration des attaques
		L2	Diminuer le délai d'indemnisation : mise en place de structures relais ? Les mairies comme relais des DDT ?
		L3	Indemniser la réalité des animaux manquants (ex : des agneaux sont emportés et mangés loin)
		L4	Etudier une sorte « d'indemnité compensatrice » (type ICHN) pour les élevages qui peuvent avoir des attaques
		L5	Arrêtés municipaux : interdiction des chiens de compagnie en présence de troupeaux
M	Analyse sociologique	M1	Identifier les impacts indirects économiques et psychologiques (lister) et les porter à connaissance
		M2	Faire reconnaître un « statut de victime » aux bergers/éleveurs suite aux attaques
N	Matériels et aménagements	N1	Disposer de cabanes « héliportables » pour faciliter la garde en cas d'attaques
		N2	Disposer de « kit d'intervention » (protection d'urgence...) suite à des attaques
		N3	Aménager les cabanes d'alpages pour qu'elles permettent l'accueil de berger et aide-berger de manière décente et individualisée
O	Pratiques pastorales et techniques de protection	O1	Éviter de faire vâler les vaches au pré (le loup privilégie les attaques au moment du vâlage)
		O2	Tester d'autres techniques d'effarouchement dans l'optique d'inculquer la peur de l'Homme exemples : tirs non létaux,
		O3	Tirs de défense simple : travailler sur leur mise en œuvre et identifier les freins, notamment sur les aspects juridiques, de responsabilité
P	Les chiens de protection	P1	Travailler sur les lignées de chiens de protection et leur comportement : éducation, alimentation, organisation avec plusieurs races, mise en place d'un réseau technique s'appuyant sur les savoir-faire locaux
Q	Aspects juridiques	Q1	Travailler sur les responsabilités juridiques liées aux chiens de protection : les risques de morsures sur les randonneurs et les risques de poursuites judiciaires

## **Annexe 3 : CR des deux réunions de concertation de mars et juin 2018**

# Concertation « Expérimentations Loup Vercors »

20 mars 2018 - Compte-rendu

## Présents

- Jean-David Abel – FNE
- Jacques Adenot – PNR Vercors
- Bruno Bégou – FAUP
- Pierre Benedetto – université Savoie-Mont Blanc
- Patrice Boffy – FERUS
- Bernard Boutin – Vercors Nature
- Catherine Brette – PNRV, Seyssins
- Pierre-Emmanuel Briaudet – ONCFS, unité PAD
- Fabien Candy – ADEM
- Martine Charmet – CD26, canton de Die
- Guy Charron – PNRV, Lans en Vercors
- Gilbert David – LPO 26
- Hugues De Montal – Lieutenant de Louveterie Isère
- Marie-Paule De Thiersant – LPO 38
- Basile Garcia – DDT26
- Dominique Gimelle – PNRV, St Nazaire en Royans
- Nathalie Groulard – FDO 26
- Olivier Janet
- Jean-Christophe Poupet – WWF
- Annette Jouvent – Association des éleveurs et bergers du Vercors
- Nicolas Krautberger – DDT38
- Souhaina Lardi – représentante de Guillaume Gontard, Sénateur de l'Isère
- Hélène Luczyszyn – PNRV, Rencurel
- Patrice Marie – Association des Pâtres des Alpes du Nord
- Roger Mathieu – FRAPNA
- Christelle Maupoux – DDT26
- Pierre Mériaux – PNRV, Grenoble
- Michel Metton – Lieutenant de Louveterie Drôme et région
- Emmanuel Michau – RNF
- Didier Montaland – FDC38
- Coralie Mounet – Conseil scientifique PNRV
- Jérôme Patrouiller – DDT38
- Nicolas Peyretout – SNAM Vercors
- Régis Picavet – Conseil scientifique PNRV
- Olivier Putot – PNRV
- Pascal Ravix – GP du Pic St Michel
- Michel Sanjuan – FDC26
- Jean-Luc Sauze – APAP
- Yann Souriau – PNRV, Chichilianne
- Pierre Suzzarini – Communauté de communes du Trièves
- Jean-Charles Tabita – PNRV, Lans en Vercors
- Nathalie Terrier – PNRV, Saint-Andéol
- Agnès Trégret – PNRV
- Patrick Vacher – APAP
- Michel Vartanian – PNRV
- François Véron – Conseil scientifique PNRV
- Julien Vilmant - FAI

## Liste des excusés

- Maëva Antheme – CDA 26
- Madline Reynault – ASPAS
- Fabien Robert – Association des éleveurs ovins transhumants des Hauts Plateaux du Vercors
- Jean-Marie Ouary, association Mille Traces
- Elsa Barrandon – Fédération des Parcs
- Marie-Noëlle Batistel – Députée Isère
- Célia de Lavergne – Députée Drôme
- Daniel Bret
- Christophe Morini – PNRV – Commune de Saint Agnan en Vercors
- Didier-Claude Blanc, Conseiller régional
- Michel Meuret - INRA

## Contexte et organisation de la journée de concertation

Le loup est un sujet stratégique pour les territoires ruraux et pastoraux comme le Vercors. Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors s'est positionné depuis longtemps sur ce sujet. La nouvelle équipe élue en octobre 2016 a souhaité mettre à jour l'ancienne position du Parc qui datait de 2006 et ne lui semblait plus d'actualité.

Durant l'année 2017, des temps d'échanges entre élus du comité syndical du Parc ont permis d'aboutir à la rédaction d'une motion, votée à l'unanimité du bureau exécutif en septembre. Cette motion positionne le syndicat mixte du Parc comme territoire d'expérimentations, dans l'optique de permettre une meilleure cohabitation pastoralisme / loup.

Par ailleurs, le Plan National d'Actions Loup 2018-2022 prévoit un volet dédié à l'expérimentation, visant plusieurs entrées thématiques : la protection des troupeaux, l'acquisition de connaissances ou encore la communication.

Pour poursuivre le travail suite à la motion prise en septembre 2017, le syndicat mixte du Parc du Vercors a souhaité solliciter l'ensemble de ses partenaires, et des acteurs du territoire concernés par le loup, afin de construire en concertation, un programme d'expérimentations à l'échelle du massif.

Afin que tous les partenaires puissent s'exprimer, proposer des actions concrètes et travailler en synergie, le syndicat mixte du Parc a fait le choix d'organiser une première journée de concertation, basée sur deux temps forts : des interventions extérieures pour prendre du recul sur la problématique, puis un travail en ateliers qui ont vu se succéder 5 groupes de réflexion tout au long de la journée.

### *Les interventions extérieures :*

- Olivier Janet, observateur local ; thématique : éthologie du loup
- Coralie Mounet, IGA, laboratoire PACTE, géographe membre du Conseil scientifique du Parc et de la Réserve ; thématique : interactions Homme/nature et expertise collective
- Michel Meuret, INRA ; thématique : interaction loup/troupeaux → ne pouvant se rendre disponible pour la rencontre, Michel Meuret a mis à disposition du Parc le diaporama réalisé à l'occasion de la rencontre de l'USAPR le 6 novembre 2017 à la Tour de Salvigny, c'est à dire en amont de la validation du Plan national d'action Loup 2018-2023, avec l'engagement de ne pas le modifier ni de s'écarter d'une simple lecture de cette présentation.

### *Les 5 ateliers thématiques :*

- Le loup : comment mieux connaître le loup pour mieux cohabiter ?
- Les éleveurs / bergers : comment mieux connaître et limiter les impacts économiques et psychologiques de la présence du loup ?
- Les troupeaux : comment mieux protéger les troupeaux pour mieux cohabiter ?
- Les autres activités : comment partager l'espace et les usages de l'espace dans un contexte de présence du loup ?
- Communication/sensibilisation/concertation : trouver des modes de fonctionnement pour travailler ensemble et en confiance.

Cette journée en petits groupes a permis l'expression de tous, sur des thèmes variés et partagés, pour faire émerger l'intelligence collective locale. Le fruit des travaux de chaque atelier est rendu ci-dessous.

Ce pré-programme d'expérimentations sera par la suite précisé avec certains des acteurs présents et ceux n'ayant pas pu se rendre disponibles le 20 mars, puis à nouveau présenté à l'ensemble du groupe d'échange, dans l'objectif d'une validation collective d'ici à l'été.

Des outils d'expression écrite étaient également mis à disposition en séance, ou a posteriori par mail, pour permettre à ceux qui n'auraient pas pu intervenir oralement sur un sujet, de le faire à l'écrit. Les propositions et remarques suivantes ont été relevées dans une « boîte à idées » laissée sur place, ou par mail. Elles seront intégrées à la proposition de plan d'expérimentation.

Boîte à idées :

- « combien le Parc perçoit-il de subventions pour les expérimentations proposées ? »
- « croisement chien et loup sur le territoire du Parc ? »
- « les mesures de protection ne fonctionnent pas. Des dizaines d'études l'ont montré (Cerpam, SUACI) → inutile de consacrer à nouveau des budgets élevés à ce type d'études. »
- « les éleveurs refusent la gestion différenciée des territoires (zone à loup / zone non loup). »
- « les mesures de protection ne doivent pas être alourdies pour les éleveurs. Elles sont déjà une forte contrainte. »
- « les éleveurs devraient être prévenus en temps réel de la présence des loups sur leur secteur. »

Mail :

- « Apports juridiques sur le statut légal du pastoralisme en France (cf document issu de l'AG de l'association des éleveurs et bergers du Vercors, 17 mars 2018). »
- « Capture par piégeage des loups pour prélèvement ADN et expertise génétique, dans l'objectif de trier les loups hybrides des loups de race pure. »

*Les rendus suivants sont le résultats du travail dans chaque atelier. Les propos retranscrits ne reflètent pas nécessairement la position du syndicat mixte du PNR Vercors. Ils forment un ensemble et ne peuvent être cités séparément.*

# Atelier thématique « *Loup : comment mieux connaître le loup pour mieux cohabiter ?* »

## C'est quoi le problème ?

- c'est tout un savoir qu'il faut acquérir.
- tant d'études et de moyens financiers ont déjà été mis en œuvre pour connaître le loup et son fonctionnement, pas besoin de réaliser de nouvelles études.
- comment améliorer la connaissance ?
- manque de représentation du monde de l'élevage dans les réseaux lynx-loup, donc beaucoup de connaissance perdue, non capitalisée... Faire la formation est trop contraignant.
- peu de connaissance du loup et de son mode de fonctionnement, peu de connaissance du nombre de loups et de meutes sur le territoire du Parc, et on ne sait pas comment ils sont réellement répartis.
- le suivi hivernal n'apporte pas assez de précisions, les suivis menés via l'ONCFS répondent aux questions de l'échelle du réseau. Attention à l'échelle à laquelle on se pose : infra = au sein d'une meute ; supra = territoire du Parc.
- des zones d'ombre : pourquoi le loup délaisse la faune sauvage à un moment donné ? Quel est cet apprentissage de la meute lorsqu'elle subit un stimulus négatif (tir de défense) ? Quel est le réel impact d'un prélèvement d'un loup ?
- manque de connaissance sur la génétique et connaissance qui doit être diffusée.
- la densité en chien de protection augmente et risque encore d'augmenter pour faire face à la prédation.
- la protection efficace d'un troupeau renvoie le problème chez le voisin.
- comment avoir des réponses « instantanées » ?
- attention de ne pas tout attribuer au loup (exemple : la faune sauvage est proche des habitations, même là où il n'y a pas de loups).
- attention à ne pas oublier que la biodiversité est en perpétuelle évolution : le loup est une espèce des temps anciens, ça ne fait que 25 ans qu'on l'étudie.
- quelle est la part réelle des hybrides ? Est-ce un vrai ou faux problème ?
- manque de transparence des informations.

## Dans l'idéal...

- équiper tous les loups de GPS pour connaître en temps réel où ils sont.
- utiliser des drones pour les surveiller à proximité des troupeaux.
- les équiper de collier électrique pour quand ils s'approchent des troupeaux.

## Propositions d'expérimentations :

### Valorisation de la connaissance acquise (puis sa diffusion) :

- recueil et valorisation des connaissances déjà acquises ailleurs (sur d'autres territoires, d'autres pays) et celles acquises par des acteurs ne faisant pas partie du réseau lynx/loup (éleveurs, bergers, monde de la chasse, ...).

- valorisation des données récoltées depuis l'arrivée du loup sur le Vercors en 1997.

#### Acquisition et amélioration de la connaissance :

- mobilisation de différents acteurs dans le cadre du réseau lynx/loup → formation possible sur 1 journée.
- rôle du Parc comme centralisateur des connaissances.
- connaissance de la meute et de son mode de fonctionnement.
- éthologie → interaction avec les troupeaux et la faune sauvage.
- comportement du loup vis-à-vis des mesures de protection auxquelles il fait face.
- impact du tir de défense sur le loup et du tir de prélèvement sur la meute (→ « éducatibilité », apprentissage) et analyse de la manière dont ils sont réalisés.
- génétique pour le « traçage » des loups, pour approcher l'effectif d'une meute suivie, pour connaître son régime alimentaire → capture-marquage-recapture par le ramassage de crottes sur la meute étudiée.
- hybridation / *complément écrit (cf boîte à idées) : croisement chien et loup sur le territoire du Parc ?*
- analyse cartographique des attaques.
- étude du phénomène de « sur-killing ».
- étude du cas particulier des subadultes qui pourraient être ceux qui causent le plus de dégâts sur les troupeaux.
- développement démographique du loup sur le territoire et détermination d'un seuil (en fonction de la ressource alimentaire).
- interaction loup/chien de protection à approfondir, et loup/troupeau... Ethologie.

Pour l'acquisition de cette connaissance, il est proposé de mettre en place un programme proies/prédateurs sur le territoire du Parc → relation loup et faune domestique + relation loup et faune sauvage, ainsi que les effets induits (déplacement des ongulés, impacts sur les champs/cultures et/ou régénération forestière, impact sur la faune chassée à croiser avec l'évolution des plans de chasse...).

Pour l'étude du comportement du loup et ses réactions, face aux mesures de protection, il est proposé de développer un nouveau territoire d'étude en complément du Mercantour et de Canjuers → projet CanOvis (IPRA) → Ces 2 programmes (« proies/prédateurs » et « CanOvis ») devraient être étudiés sur le même secteur (même meute) afin de pouvoir coupler/croiser leurs résultats.

Intégrer la spécificité du Parc du Vercors qui possède des espaces protégés comme la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors → des expérimentations différentes peuvent être menées et ainsi comparées.

La question de l'échelle est à prendre en compte pour ces questions de connaissance : infra (une meute) et supra (territoire du Parc).

Ne pas oublier de développer « l'approche sociale » dans cette acquisition de connaissance.

Remarques :

- outils pour mieux connaître : pièges photographiques, GPS, caméra infrarouge, drones...
- acquisition de la connaissance pour ne pas être uniquement dans la réaction au « coup par coup ».

#### Autres propositions pour d'autres ateliers :

- remplacement du plomb par le sel.
- valorisation de la connaissance → information, sensibilisation, pédagogie.

# Atelier thématique « éleveurs/bergers : comment mieux connaître et limiter les impacts économiques et psychologiques de la présence du loup ? »

## C'est quoi le problème ?

### Aspects économiques :

- pertes indirectes : animaux non retrouvés (non indemnisés ?), stress du troupeau (avortements, conséquences sanitaires, infertilité...).

### Financiers :

- répercussion sur les aides (ovines), si la productivité, le chargement ne sont pas au seuil minimum.
- coût des chiens de protections avec le temps passé pour les chiens.
- aucune prise en charge d'une protection des bovins.
- 20 % du coût des mesures de protection restent à la charge des éleveurs (et sur une base hors taxes, donc reste à charge encore plus important pour les non-assujettis à la TVA).

### Organisationnels :

- modifications dans la conduite du système d'élevage : ex → plus d'agneaux sur certaines parcelles ou en alpage, problèmes sanitaires dû à la concentration des animaux en parc de nuit (ex : piétin), dégradation de la ressource fourragère (des milieux), par la concentration des troupeaux en cas de parc de nuit), et sous exploitation sur d'autres quartiers (risque de prédation plus fort, éloignement du parc de nuit...), temps de déplacement plus important des troupeaux au détriment du temps de pâture, rythme de pâture qui change (pâture à la tombée et à la levée du jour peut devenir impossible).
- temps de travail augmenté (bergers, éleveurs), pas seulement pour la garde, la surveillance, mais aussi le temps passé à la gestion administrative, lors de la présence du loup, en période d'attaque, après attaque...).

### Aspects psychologiques :

- souffrance de voir ses animaux morts, blessés (attachement, sélection parfois sur plusieurs générations...).
- épuisement physique et psychologique (ras le bol) : conséquences familiales (absence, sur les nerfs...), stress quasi permanent lié à l'imprévisibilité des attaques du loup.
- relations avec les autres usagers de l'espace plus compliquées : les voisins, les résidents, les clients... d'autant plus suite à des attaques sur le troupeau.

### Responsabilité juridique & sécurité

- en cas d'accident avec les chiens de protection : procédures administratives, voire policières & judiciaires...
- dangerosité des armes, en lien avec les tirs de défense.

## Dans l'idéal...

- zéro attaque sur les troupeaux (toutes espèces) / tous les troupeaux protégés (chiens de protection, parcs fermés...).
- des renforts en main d'oeuvre.

- un n° d'urgence efficient (des personnes qualifiées qui répondent), aussi bien pour un soutien psychologique que pour un appui dans les démarches.
- indemnisation complète de tous les animaux manquants (sur le TTC).
- la présence du loup devient un atout pour la diversification économique.

## Propositions :

- interdire des chiens de compagnie quand les troupeaux sont présents (arrêtés municipaux...).
- identifier les impacts indirects économiques et psychologiques (lister), et les porter à connaissance.
- former les éleveurs à la gestion d'attaques (gestion de crise), renforcer la main d'oeuvre.
- soutenir les bergers, les éleveurs en cas d'attaque (soutien technique, psychologique, pratique...) : exemple des « brigades ».
- soutenir les bergers, les éleveurs quand le risque d'attaque est augmenté (foyer d'attaque, loup présent très proche...).
- faire des diagnostics de vulnérabilité et accompagner dans la mise en place des préconisations, dont l'appui de main d'oeuvre.
- vulgarisation du n° d'urgence (est-il opérationnel ?) et former les personnes chargées de répondre.
- aller au-delà du plan loup national.
- rendre possible la télé-déclaration des attaques (proposition non partagée par tous les participants).
- missionner, former les éco-gardes du PNRV pour apporter un appui immédiat.
- diminuer le délai d'indemnisation (structure relais?).
- indemniser sur la réalité des animaux manquants (ex : des agneaux sont emportés et mangés loin).
- disposer de cabanes « héliportables » pour faciliter la garde en cas d'attaque.
- éviter de faire vêler les vaches au pré (le loup privilégie les attaques au moment du vêlage).
- disposer de « kit d'intervention » (protection d'urgence...) suite à des attaques.
- faire reconnaître un « statut de victime » aux bergers, éleveurs suite à des attaques.
- étudier une sorte « d'indemnité compensatrice » (type ICHN) pour les élevages qui peuvent avoir des attaques.
- voir si les Mairies pourraient être un relais de la DDT.

# Atelier thématique « Troupeaux : comment mieux protéger les troupeaux pour mieux cohabiter ? »

## C'est quoi le problème ?

- le loup s'adapte, les mesures de protection existent mais ne sont pas toujours efficaces. Son comportement est un problème.
- le problème des troupeaux bovins est à prendre en compte.
- un partage de la connaissance est nécessaire, sur le contexte des attaques en particulier.
- la taille des troupeaux, leur composition (en terme de cheptel ovin, équin, bovin...) et le manque de bergers formés.
- le loup doit être éloigné des espaces pastoraux.

A l'écrit (cf encadré en page 2) :

- « les mesures de protection ne fonctionnent pas. Des dizaines d'études l'ont montré (CERPAM, SUACI) : il est inutile de consacrer à nouveau des budgets élevés à ce type d'études. »
- « les éleveurs refusent la gestion différenciée des territoires : zones à loup / zones non loup. »
- « les mesures de protection ne doivent pas être alourdies pour les éleveurs. Elles sont déjà une forte contrainte. »

## Dans l'idéal...

- un zonage : définissant un espace pastoral / un espace pour le loup.
- des alpages doivent être dédiés aux troupeaux.

A l'écrit (cf encadré en page 2) :

- « les éleveurs devraient être prévenus en temps réel de la présence des loups sur leur secteur. »

## Propositions d'expérimentations :

- démocratiser les analyses de vulnérabilité, à l'échelle des exploitations mais surtout territoriales : définir leur contenu avec tous les acteurs, et préciser et éclaircir leur utilité. Elles ne doivent pas servir de prétexte / de nouvelle forme de conditionnalité des aides. Elles doivent être utiles et non simplement de nouvelles études.
- travailler sur les lignées des chiens de protection et leur comportement :
  - éducation
  - mode d'alimentation (matin ou soir)
  - mélange de races
  - mise en place d'un réseau technique sur les chiens de protection, s'appuyant sur les savoir-faire des éleveurs locaux
- travailler sur les responsabilités juridiques liées aux chiens de protection : les risques de morsures ont été soulevés à plusieurs reprises. En cas de problème, c'est l'éleveur qui est responsable de ces

chiens aujourd'hui. Un travail juridique pourrait permettre de réfléchir à autre une méthode, pour éviter ce risque de poursuites judiciaires aux éleveurs.

- tester d'autres techniques d'effarouchement dans l'optique d'inculquer la peur de l'Homme, comme par exemple :
  - tirs non létaux, même si des difficultés de mise en œuvre existent (la portée des plombs est beaucoup trop courte, or les loups sont rarement à une distance correspondant à la portée de ces projectiles).
- renforts d'urgence pro ou bénévoles, et pourquoi pas des habitants : l'idée est d'amener du monde sur l'alpage / le secteur où une ou plusieurs attaques viennent d'avoir lieu et où les éleveurs sont en détresse : la présence humaine fait reculer les loups.
- brigade d'aides bergers : urgence & travail de fond → des bergers expérimentés pour permettre d'apporter ses connaissances en cas d'urgence sur un troupeau (détresse de l'éleveur ou du berger, démunis face aux attaques), mais aussi un appui et une main d'œuvre supplémentaire mobilisable pour prévenir des attaques → travail de fond pour mise en place de clôtures efficaces, parcs complets même en présence de limites naturelles...
- aménager les cabanes d'alpages : bergers / aides bergers → organisation avec 2 vrais chalets distincts. Les équipements pastoraux sont la plupart du temps prévu pour un berger seul, voire avec une famille, mais pas prévus pour des collègues de travail. La promiscuité est souvent très difficile à vivre durant les 4 mois d'estive.
- tir de défense simple (*tir qui peut être mobilisé dans le cadre de la loi, dès que la pression d'attaque est forte, et qui pourtant sont très peu déclenchés*) : travailler sur leur mise en œuvre et identifier les freins / la question de l'état de nécessité se pose : qui assume ces tirs ? Les chasseurs ?

les tirs posent un problème quand les éleveurs ou les bergers ont une arme alors qu'ils sont épuisés, fatigués, et stressés. C'est également un risque de mise en danger des autres usagers. La question du permis de chasse se pose, puisque tous n'ont pas ce permis et ne souhaitent pas forcément le passer.

# Atelier thématique « *Autres activités: comment partager l'espace et les usages de l'espace dans un contexte de présence du loup ?* »

## C'est quoi le problème ?

### Activité chasse :

- l'augmentation de la prédation sur la faune sauvage, sa dispersion et donc une chasse plus difficile.
- la présence de chiens de protection : des chiens de chasse qui se perdent et passent la nuit dehors.
- quel impact des chiens de protection sur la faune sauvage ?

### Activité tourisme (randonnée) :

- des chiens de protection à proximité des troupeaux génèrent une peur de la part des randonneurs. Lorsque cela se passe mal, elle peut aller jusqu'au dépôt de plainte / peur de se promener avec son chien domestique.
- un non respect de la propriété (privé, collectivité) utilisée par les éleveurs qui payent une location...

### Activité pastorale :

- avec le plan loup et la possibilité pour les bergers/éleveurs, détenteur du permis de chasse, de porter une arme (à vérifier), cela engage une responsabilité non négligeable pour ces acteurs... (risque d'accident ?).
- le comportement des chiens de protection (certains).
- sur la base de l'activité pastorale (activité majeure qui contribue à la qualité des paysages du Vercors) comment partager les usages ?
- quel(s) impact(s) des mesures de protection (parcs de nuits, regroupement près des cabanes) sur l'environnement ?
- quelle gestion des troupeaux sans chiens de protection ?

### Activité forestière :

- la présence du loup augmente les prélèvements sur la faune sauvage et cela a un impact sur la régénération des peuplements forestiers.

### Général :

- avec la présence du loup, on se rapproche d'une rupture du point d'équilibre entre toutes les activités (pastoralisme, tourisme) en milieu rural surtout pour les nouvelles générations...
- il y a un manque de connaissance entre les activités des usagers des territoires (agriculture, tourisme) ou le loup est présent.
- il y a un manque de connaissance de la vie en milieu rural / public citoyen.
- la peur du loup notamment à proximité des habitations.

## Dans l'idéal...

- permettre la présence des loups en dehors des territoires occupés par les activités pastorales.
- avoir des loups herbivores.
- avoir des brebis carnivores.

## Propositions d'expérimentations

### Activité chasse :

- améliorer les connaissances de l'impact du loup sur la faune sauvage notamment sur les différentes espèces chassables.

### Activité pastorale :

- amélioration de la filière chiens de protection (renforcer la qualité et non la quantité) : sélection de race de chiens moins agressives, amélioration de la qualité de dressage, et l'habilitation à l'utilisation de chiens de protection aux éleveurs/bergers.
- réguler les populations de loup.
- expérimenter les tirs de défense pour un apprentissage du loup.
- création d'une application smartphone ("faune") à destination des éleveurs / bergers qui permet de localiser en fonction des indices de présence récoltés les zones de présence du loup.

### Activité touristique :

- organiser des formations à destination des professionnels du tourisme (hébergeurs, Accompagnateurs Moyenne Montagne).
- communiquer en amont sur le web ou dans les Offices de Tourisme sur les zones/secteurs de troupeaux protégés / attaqués. Cela permet au visiteur d'anticiper sur la préparation de sa randonnée.
- améliorer la pose des clôtures notamment en bordure de chemins de randonnées très fréquentés même potentiellement la nuit.
- réaliser des campagnes de maraudage (gardes, écotouristes) dans les zones de présence du loup et des troupeaux pour sensibiliser le public.
- mettre en place un suivi de la fréquentation et une enquête sur l'évolution des pratiques/usages sur certains sentiers pour évaluer l'impact de chiens de protection sur le public de randonneurs, faire la même chose sur les zones de présence du loup.
- mettre en place de panneaux de sensibilisation, de plaquettes et films à destination du grand public (à diffuser au départ des randonnées, dans les OT, dans les hébergements...).

### Activité forestière :

- mettre en place des placettes forestières pour mesurer l'impact de la prédation sur la grande faune et indirectement sur les peuplements forestiers. Utiliser les ICE (Indicateur de Changement Ecologique) pour expérimenter ces observations ? Cf travail avec l'OGFH (Observatoire Grande Faune et Habitat).

### Général :

- sensibiliser le grand public, dédramatiser sur la présence du loup à proximité des habitations.
- miser sur l'atout de l'espèce comme attractivité touristique, comme dans certaines destinations (Italie, Espagne, Slovaquie).

## Atelier thématique « Sensibilisation / communication : trouver des modes de fonctionnement pour travailler ensemble et en confiance »

### C'est quoi le problème ?

#### Les médias :

- un combat pour occuper l'espace médiatique.
- un décalage (national/local) dans le traitement médiatique.

#### Les données :

- question de la production des données et de leur partage. La valeur que l'on donne aux informations ou données que l'on va chercher en fonction de quel acteur on est. Chaque acteur va chercher l'information dans son propre canal.
- question de la confiance dans les données.
- manque de réactivité pour avoir des données disponibles. Ce décalage dans le temps et la marge d'incertitude des données favorisent les rumeurs.
- transparence des données et de l'information (attaques et présence). Il est complexe d'avoir des informations scientifiques acceptables par tout le monde et dans des temps raisonnables.
- information à nuancer et contextualiser.
- besoin de libérer les données, notamment naturalistes.
- manque de lucidité dans l'approche des données et de la situation liée au loup.
- attention aux propos diffamatoires et aux études bidon → besoin de caution et d'analyse des études.
- plus la donnée est fiable, plus elle met du temps à sortir.
- les données arrivent a posteriori (après les attaques).
- la vérité sur les chiffres de l'ONCFS, le nombre de loups captifs dans les centres et l'hybridation.

#### La médiation :

- le manque de médiation : médiation ou enfumage ?
- les lieux officiels cristallisent les conflits / la posture institutionnelle cristallise les conflits.
- la médiation ne fonctionne que si les acteurs sont d'accord avec un postulat de départ (le diagnostic, les données de présence du loup) et que les besoins de chaque acteur sont dits.
- pas assez de relation directe avec les autres acteurs (avec la Réserve par exemple).
- la culture scientifique positionne les êtres comme des objets d'analyse et c'est violent pour les acteurs concernés.
- le manque de confiance entre les acteurs.
- pas de dénominateur commun.
- le besoin de présence de tous les acteurs pour construire → problème de temps de présence dans ces journées (temps et coût).
- la confiance entre les acteurs n'est pas synonyme de consensus = on a le droit de partager des désaccords.

### La communication/sensibilisation

- déficit d'information et de pédagogie pour les élus, les habitants ...
- où est l'info ? Quelle est l'info ?
- on ne regarde pas assez ce qui se passe ailleurs.
- la communication est la dernière roue du carrosse en terme de moyens.
- besoin de définir les rôles de chacun entre production et communication/sensibilisation.
- le réseau loup devrait jouer les rôles de faire passer l'information / croisement de l'information.

### **Dans l'idéal...**

- pas de presse dans le schéma d'information.

### **Propositions concrètes :**

#### Sur les données et leur accessibilité :

- nécessité d'un lieu (qui pourrait être le Parc ?) pour rassembler toutes les informations du territoire sur un outil qui pourrait être une plateforme, une base de données commune que chaque acteur puisse aller consulter. Cet outil nécessiterait un personnel dédié pour consolider, vérifier, croiser et valider les données, les inventaires. Cette plateforme commune pourrait rassembler les données d'outils déjà existants ou à inventer :
  - MapLoup/Vigie Loup = photographie des demandes de constat
  - GéoLoup = les victimes indemnisées, base de donnée nationale
  - outil des acteurs de la chasse = à construire
  - réseau Loup/Lynx = indices de présence
  - données d'habitants passionnés

Cette plateforme pourrait être animée/construite par un petit groupe « reconnu composé de plusieurs acteurs » (5/6 personnes). Reconnu dans le sens où chaque acteur reconnaît les besoins de tous les autres acteurs. Ce groupe pourrait définir des règles de déontologie, définir les données à communiquer. Cette plateforme pourrait proposer deux niveaux d'informations (professionnels / grand public)

- il n'y a pas d'intérêt à connaître la position exacte des loups en temps réel.
- des données plus réactives. Besoin d'une information *a priori*. Des outils transversaux pour gagner du temps.
- besoin d'une base de donnée nature

#### Sur la médiation / dialogue entre les acteurs

- création d'un groupe d'acteurs référents par territoire : cf le groupe proposé plus haut
- réactiver ou fragmenter en groupe de travail les groupes départementaux. Les rendre multi-acteurs ou en proposer un à l'échelle du Vercors. Le réunir de manière régulière
- choisir des tierces personnes pour animer la médiation

### Sur la formation / l'information

- proposer des journées de formation pour les différents acteurs et acteurs relais (cf. intervention d'Olivier Janet, avec un besoin des éleveurs de connaître l'écologie de loup pour s'adapter). Ces formations pourraient être proposées à de nombreux acteurs (Eleveurs, accompagnateurs en montagne, élus, hébergeurs, Eco-gardes,...) et être proposées sur les 8 secteurs du Parc.
- refaire des journées « comme aujourd'hui », le groupe loup est trop restreint.
- quid de la mission Education du Parc : le grand public et les scolaires ? De la sensibilisation sur le respect du troupeau, des réflexions sur les itinéraires. (Cf. association Férus mandatée par la DREAL durant les périodes estivales pour apporter de l'information sur les chiens et le plan loup).
- du maraudage pour informer les randonneurs (via des animateurs, la presse locale).
- des réunions par secteurs du Parc. Présenter les chiens de protection aux habitants par secteur pour enlever la peur.
- les groupes de randonneurs constitués comme ambassadeurs du milieu montagnard avec des propos nuancés.
- faire prendre conscience que ce n'est pas l'éleveur qui est en tort en cas d'attaque.

### Sur la communication

- communiquer ensemble de manière cohérente : établir un mode opératoire commun pour communiquer avec la presse. S'organiser à l'échelle interdépartementale (Drôme/Isère).

### Autre

- se poser la question de jusqu'où on est prêt à aller sur la présence du loup, quel est le niveau tolérable ?
- de la régulation dans une zone, pas de régulation dans une autre zone ? (pas partagé par tous les acteurs)

# Concertation « Expérimentations Loup Vercors »

26 juin 2018 - Compte-rendu

## Présents

- Jacques Adenot, Président PNRV
- Gérard Allier, Association de Chasse des Hauts Plateaux du Vercors
- Bruno Bégou, FAUP
- Daniel Bret
- Catherine Brette, PNRV, Seyssins
- Bruno Caraguel, FAI
- Manon Chevalier, PNRV
- Philippe Cornet, ONCFS
- Gilbert David, LPO 26
- Philippe Gamen, PNRMB, Fédé des Parcs
- Rémi Gandy, FDC26
- Nathalie Groulard, FDO 26
- Olivier Janet
- Christine Marion, attachée parlementaire de Célia de Lavergne
- Roger Mathieu, FRAPNA
- Pierre Mériaux, Grenoble
- Dominique Narboux, ADEM
- Nicole Obrego, Vercors Nature
- Noëllie Ortega, PNRV
- Jean-Marie Ouary, Milles Traces
- Jérôme Patrouiller, DDT38
- Jean-Christophe Poupet, WWF
- Olivier Putot, Directeur PNRV
- Malory Randon, FDC26
- Michel Sanjuan, FDC26
- Jean-Luc Sauze, éleveur Chichilianne, APAP
- Yann Souriau, maire de Chichilianne
- Michel Vartanian, 1<sup>er</sup> VP PNRV, Biodiversité

## Excusés

- Patrick Boffy, FERUS
- Patrice Bouzillard – Sous-préfet de Die
- Pierre-Emmanuel Briaudet, ONCFS
- Martine Charmet, Conseillère départementale canton de Die
- Catherine Dubouchez, éleveuse & APAP
- DDT 26 – services agriculture et environnement
- Célia de Lavergne, Députée
- Hugues de Montal, agent de loupeterie
- Pierre-Louis Fillet, VP PNRV
- Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère
- Annette Jouvent, association des éleveurs et bergers du Vercors
- Hélène Luczyszyn, PNRV
- Michel Metton, lieutenant de Loupeterie
- Emmanuel Michau – RNF
- Nicolas Peyretout, SNAM
- Fabien Robert, Association des éleveurs ovins transhumants des Hauts plateaux du Vercors
- Francis Solda, CERPAM
- Pierre Suzzarini, CCTri èves
- Nathalie Terrier, éleveuses et élue St Andéol
- Agnès Trégret, VP PNRV, RNHPV
- François Véron, Président du Conseil scientifique du PNR Vercors
- Michaël Weber, Président de la fédération des Parcs

## Rappel du contexte

Cette rencontre fait suite au travail engagé depuis la motion loup prise en septembre 2017, et à l'élaboration d'un programme concerté d'actions d'expérimentations à l'échelle du Vercors durant le premier semestre 2018.

Une première réunion de concertation a été organisée le 20 mars dernier, sous la forme de 5 ateliers de réflexion, dans lesquels des groupes de 10 acteurs ont circulé tout au long de la journée de manière à faire émerger des idées de solution via l'intelligence collective produite par les connaissances et l'expérience de tous les participants. Tous les partenaires présents à cette occasion ont permis d'établir une liste de propositions d'expérimentation s'inscrivant dans 3 axes stratégiques :

- la circulation de l'information
- la connaissance de l'espèce
- la protection des troupeaux et du pastoralisme

Ces trois axes de travail, dont le point commun est la confiance mutuelle, permettent de balayer l'ensemble des thématiques que le sujet du loup peut faire émerger : circulation et transparence de l'information, connaissance de tous les acteurs, évaluation / appréciation des mesures de protections...

Par la suite, des compléments écrits ont été apportés par les éleveurs ou RNF par exemple. Des rencontres plus individuelles ont également été organisées, dans le but de préciser les sujets abordés et les propositions d'actions, et d'approfondir les échanges avec certains acteurs : les éleveurs, les services de l'État, les chasseurs...

Divers documents de synthèse ont été produits et transmis en amont de la rencontre de ce jour, notamment un tableau qui vise à compiler l'ensemble des actions qui existent déjà, qui sont proches des actions d'expérimentations proposées, et qui s'exercent sur le territoire Vercors ou en dehors, organisées par l'état ou par d'autres acteurs (*cf document joint<sup>1</sup>*).

## Objectifs et organisation de la séance

La rencontre de ce jour vise à exposer l'ensemble des actions d'expérimentation proposées, montrer leur articulation et travailler à un calendrier de mise en œuvre de celles-ci.

Après une introduction de la séance par Jacques Adenot, Président du Parc, et Michel Vartanian, premier vice-président en charge de la Biodiversité, Manon Chevalier, en charge du dossier « loup » au sein de l'équipe technique du Parc, présente l'ensemble du programme d'actions, sous la forme d'un schéma dynamique pour mettre en évidence l'imbrication des différentes actions d'expérimentation : <https://prezi.com/view/DkeZjxuUkGVi247ePtv8/>

Les compilations des actions complémentaires proposées par écrit entre mars en juin, ainsi que l'inventaire des actions déjà en cours sont également présentés.

Le second temps de la réunion a consisté en la priorisation d'actions, afin de constituer une proposition de calendrier de mise en œuvre.

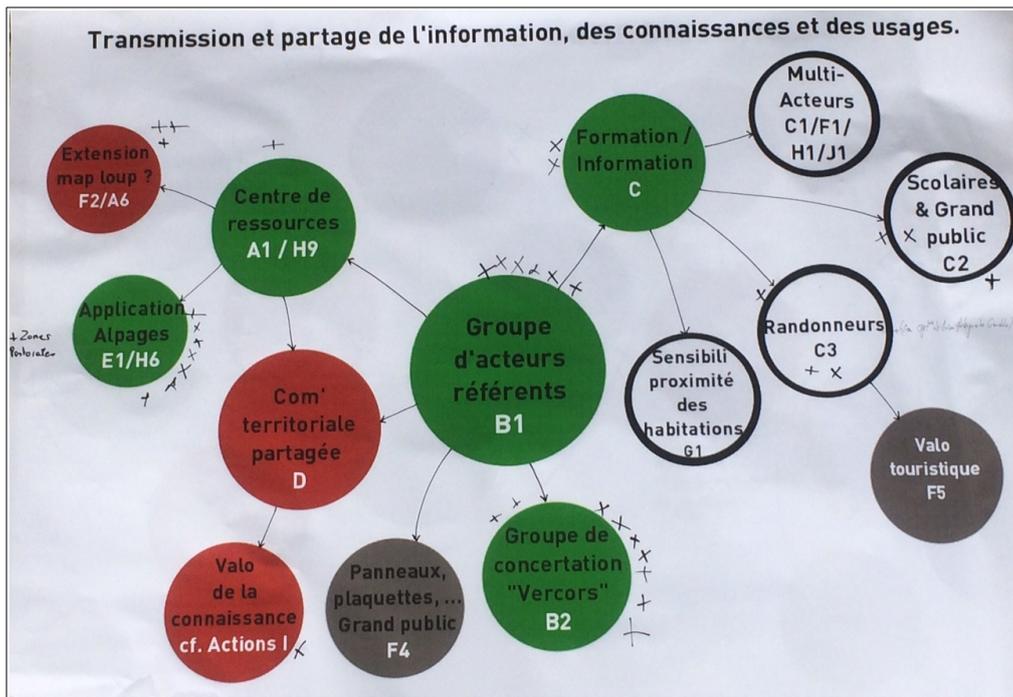
Chaque personne présente a été invitée à réagir à une proposition de calendrier, basée sur la vision de l'équipe technique du Parc selon les critères suivants : urgence, pertinence, faisabilité financière, juridique et technique. Les actions vertes correspondent à celles faisables à court terme, les rouges correspondent à celles faisable à moyen terme mais nécessitant de la réflexion, les grises à celles dont la mise en place pourra être envisagée à plus long terme.

Les membres du groupe présents ont ainsi apposé une croix, correspondant à un vote, sur les 2 actions des 3 axes stratégiques qui leur paraissaient les plus cruciales. Les photos suivantes illustrent les réflexions des personnes présentes.

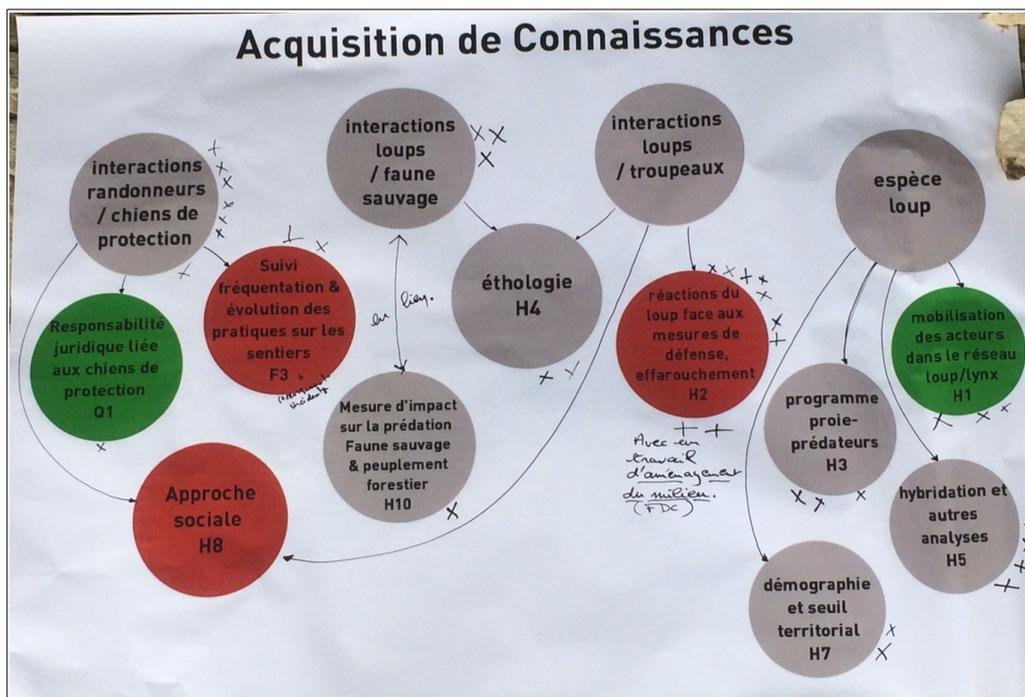
---

1 Plan d'expérimentations loup Vercors – les actions proposées et l'existant

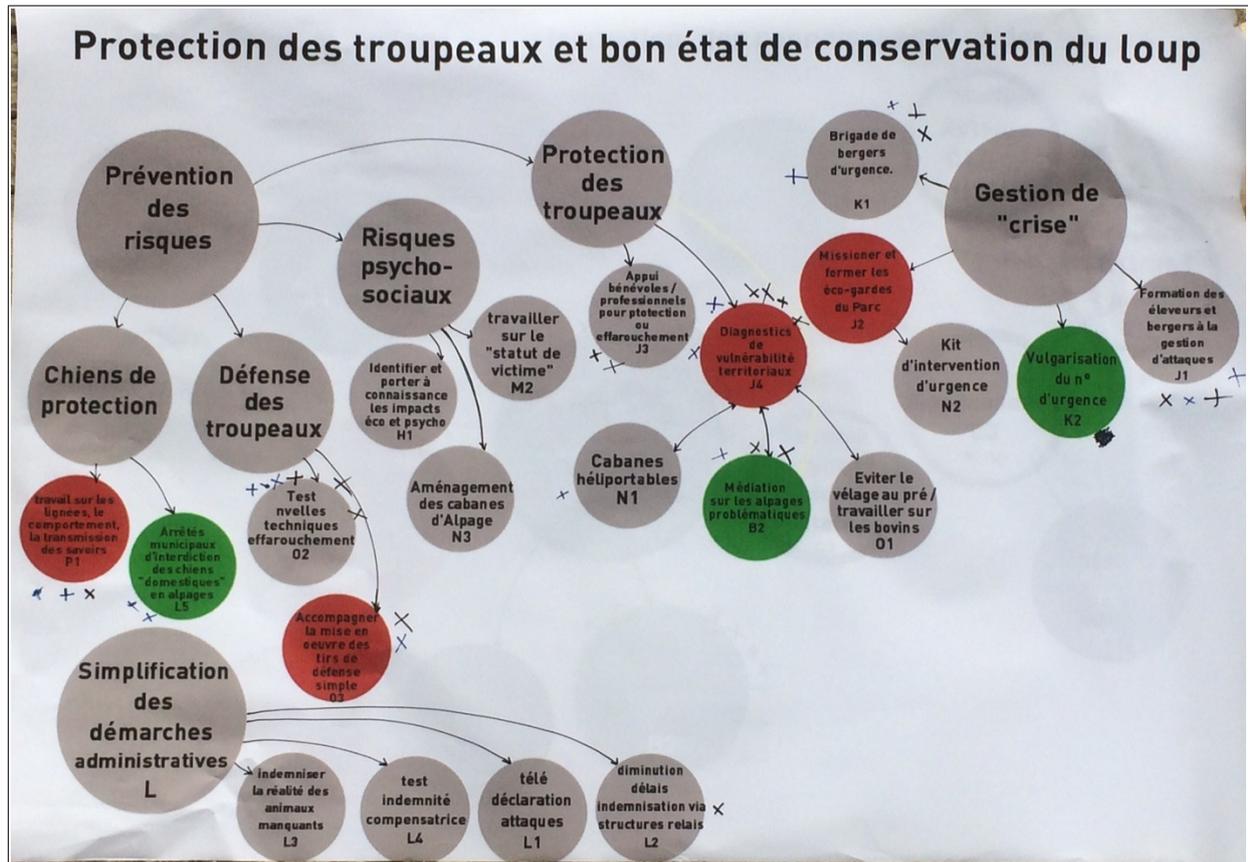
## Axe 1 : transmission et partage de l'information, des connaissances et des usages



## Axe 2 : acquisition de connaissances



## Axe 3 : Protection des troupeaux et bon état de conservation du loup



## Remarques et commentaires

Yann Souriau, maire de Chichilianne souhaite intervenir au nom des éleveurs {de l'association « éleveurs et bergers du Vercors »}, pour rappeler qu'ils n'ont pas souhaité prendre part à la réunion du jour, car ils ne se retrouvent pas dans le travail mené. Le résultat, eu égard au travail réalisé, ne leur convient pas.

Philippe Gamen, président du Parc des Bauges et Vice-Président de la Fédération des Parcs qui siège au Groupe national Loup, salue la démarche courageuse du Parc du Vercors, qu'il fera remonter. Il évoque le regard neutre que les PNR (Parcs naturels régionaux) portent sur le sujet, et encourage à l'inscription du projet Vercors dans le volet expérimentations du PNA (Plan National d'Actions). Sa présence au titre de la Fédération des Parcs est là pour montrer le soutien des PNR aux éleveurs, mais également pour mettre en évidence que la question du loup a une dimension bien plus large que le Vercors, et se règle plutôt à l'échelle européenne. Reste l'obligation de s'inscrire dans le respect de la loi. Il rappelle également l'importance de ce travail pour ne pas rater l'opportunité financière permise par ce nouveau plan national d'actions.

Michel Vartanian rappelle qu'il y a bien deux niveaux d'expérimentation : ce que l'on peut piloter nous (PNR Vercors) / vous (partenaires présents) et ce qui est inscrit dans le volet expérimentation du Plan National d'Actions (PNA). Il est important d'aller jusqu'à ce niveau de précision pour défendre un projet spécifique au Vercors auprès de l'État.

Christine Marion, Attachée parlementaire de Célia De Lavergne, rappelle que ces précisions permettront de nourrir les discours des élus locaux et d'asseoir la crédibilité de ce qui se fera sur le territoire.

Les autres remarques et commentaires sont compilées selon les 3 axes stratégiques développés dans le cadre de ce plan d'expérimentations.

- Axe 1 : la transmission et le partage de l'information, des connaissances et des usages
- Axe 2 : la connaissance de l'espèce
- Axe 3 : la protection des troupeaux et du pastoralisme

## **Axe 1 : la transmission et le partage de l'information, des connaissances et des usages**

- Maison de la Montagne et Office de Tourisme de Grenoble (action C3) : ces deux lieux sont propices à la transmission d'informations précises destinées aux randonneurs et aux touristes en général.
- Documents d'information : des documents et des plaquettes destinés à transmettre de l'information locale, à l'image des travaux des Bauges.
- Sentiers de rando : le PNR pourrait être référent dans la modification des itinéraires en lien avec l'activité pastorale et la protection des troupeaux, comme cela a pu être fait notamment sur le territoire de la Réserve.
- Modes d'information variés : fête de la Transhumance, documents de sensibilisation sur les « nouveaux chiens de protection », « pastoraloup », formation des groupes d'acteurs à la compréhension des modes de gardes des différents chiens de protection, panneaux sur les alpages pour rappeler le rôle du pastoralisme et de l'alpage comme « outil de travail »...
- Établir des partenariats avec les OT : les inviter aux comités loup, ...

## **Axe 2 : la connaissance de l'espèce**

Deux grands sujets ressortent : l'interaction avec les chiens de protection et la réaction du loup face aux mesures de défense et d'effarouchement.

- Hybridation : la controverse autour de ce sujet devient urgente à régler. Les deux laboratoires ayant faits des analyses restent sur leurs positions mais ne se rencontrent pas. Il est urgent que des échanges soient effectifs.
- Efficacité des mesures de protection : il est important que l'État transmette très rapidement ses informations et ses connaissances pour une lecture scientifique posée. La région va financer un travail sur l'ensemble de la région pour évaluer la prédation, via l'outil géoloup et mettre ces résultats en lien avec les mesures de protection en place, grâce aux échanges avec les services pastoraux.
- L'aménagement des milieux : la ré-ouverture de certaines clairières pour permettre des parcours plus ouverts semble diminuer le nombre d'attaques et inciter les loups à prélever la faune sauvage. Cette technique pourrait être testée à plus grande échelle.

## **Axe 3 : la protection des troupeaux et du pastoralisme**

- « Alpage-école » pour la formation des bergers aux interventions d'urgence : cette action est inscrite au PPT (Plan Pastoral Territorial) du Trièves, même si des écoles de bergers existent à proximité du territoire (CFPPA de Die, La Motte Servolex...) et que figurent des enseignements spécifiques au

pastoralisme en zone de présence du loup.

- Annulation de la clause de prolificité : proposer plutôt une clause dérogatoire qu'une annulation.
- Tir de défense simple : Dans le nouveau PNA, la mise en place des tirs de défense simple semble plus complexe. Or en seconde lecture il apparaît que leur mise en œuvre est plutôt facilitée, notamment grâce au maintien du tir même lorsque le quota de prélèvement est atteint. En revanche, il serait intéressant de permettre que ces tirs soient mis en place sur l'année civile, et pas seulement l'été et également suggérer de ne pas conditionner le tir à une première attaque.

## Conclusion

Quand le loup a été inscrit à la convention de Berne, il n'était pas présent en France. D'autres pays européens sont dans la même situation que la France.

Malgré le manque d'éleveurs à la réunion et donc un échange autour des actions proposées peut-être déséquilibré, il est important de réfléchir à la manière de porter ce programme auprès de l'État.

Si un appel à projet est ouvert dans le cadre du PNA, le Vercors sera prêt à répondre. Et sinon, il faudra aller vers les grands élus.

Christine Marion, attachée parlementaire de Célia De Lavergne, rappelle qu'elle continuera à travailler en ce sens.

Michel Vartanian propose la mise en place d'un mode de gouvernance spécifique au Vercors, qui pourrait s'organiser comme suit :

- un comité de pilotage : qui pourrait s'appuyer sur le groupe de personnes ayant été conviées aux réflexions cette année (environ 70 personnes) et qui se réunirait 1 à 2 fois dans l'année pour suivre l'avancée du plan d'expérimentations Vercors.
- un groupe d'experts référents, constitué de 2 élus (un élu Parc et un grand élu), 1 représentant pour les naturalistes et un pour les chasseurs, 2 représentants du monde agricole (1 éleveur et 1 service pastoral), le président du Conseil scientifique du Parc et 1 professionnel du tourisme.

L'assemblée réunie approuve cette proposition et Michel Vartanian propose aux personnes motivées de faire acte de candidature si elles le souhaitent.

Le comité de pilotage se réunira une prochaine fois à l'automne, et sera l'occasion de constituer le groupe d'acteurs référents.